



17ème législature

Question N° : 838	De M. Jordan Guitton (Rassemblement National - Aube)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > culture	Tête d'analyse > Accès à la culture pour les habitants de la région Grand Est	Analyse > Accès à la culture pour les habitants de la région Grand Est.
Question publiée au JO le : 15/10/2024 Réponse publiée au JO le : 26/11/2024 page : 6255		

Texte de la question

M. Jordan Guitton interroge Mme la ministre de la culture sur l'accès à la culture pour les habitants de la région Grand Est. En effet, selon une étude de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) et relayée par le journal l'Est Éclair du lundi 25 mars 2024, un quart des habitants de la région Grand Est ne dispose d'aucun équipement culturel au sein de leur commune soit 11 points de plus que la moyenne nationale au sein de la ruralité. Dans certains secteurs, la région Grand Est est en deçà de la moyenne nationale, notamment sur le nombre de cinémas, de librairies ou encore de journaux. Face à cette situation, il est important d'agir rapidement afin de donner un accès accru à la culture aux habitants de la région Grand Est. M. le député souhaiterait connaître les mesures que compte prendre Mme la ministre afin de favoriser l'accès à la culture dans la région Grand Est, qui est primordial pour l'éducation des jeunes et le développement personnel des habitants de cette région. Enfin, il souhaiterait savoir si des mesures d'accès à distance comme l'accès à des contenus *via* internet seront mises en place.

Texte de la réponse

Le journal l'Est Eclair a relayé, le 25 mars 2024, une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) relative à l'accès à la culture pour les habitants de la région Grand Est, et en particulier au manque d'équipements culturels. Cette étude doit être nuancée car elle ne tient pas compte d'un certain nombre de structures culturelles ou d'équipements non-référencés dans les codifications de l'INSEE, pourtant très présents dans les territoires, comme par exemple : les structures culturelles qui relèvent de l'éducation populaire : maison des jeunes et de la culture (MJC), foyers ruraux, centres socio-culturels ; les tiers-lieux (182 en Grand Est, dont la moitié propose une programmation culturelle) ; les ateliers de fabrique artistique, les salles de spectacle communales, les festivals (500 en Grand est), les fêtes avec une dimension de programmation artistique ; les propositions artistiques itinérantes, très nombreuses en Grand Est : programmations hors-les-murs des structures culturelles, cinéma itinérant, opéras promenades ; les résidences artistiques territoriales implantées chaque année en ruralité grâce aux dispositifs du ministère de la culture (Été culturel, mesures du plan culture et ruralité par exemple) ou de ceux des collectivités territoriales. La prise en compte de la globalité de l'offre artistique et culturelle dans toutes ses composantes permet d'obtenir une vision plus conforme à la réalité de l'accès à la culture dans les territoires. Par ailleurs, si plus du quart des habitants du Grand Est ne disposent pas d'un équipement culturel, au sens retenu par l'INSEE, sur leur commune de résidence, cela tient avant tout à la très faible densité de population du Grand Est. Les territoires ruraux de cette région représentent 94 % du territoire régional et 51 % de la population régionale, et regroupent 4 553 communes rurales, souvent de taille si modeste, en nombre d'habitants,

qu'il n'est pas toujours concevable qu'elles s'équipent d'un bâtiment culturel coûteux en fonctionnement. La maille supra-communale semble donc plus pertinente à analyser, d'autant que, comme le souligne cette étude, seul 1,9 % des habitants n'a accès à aucun équipement culturel à moins de dix minutes de sa commune. L'écart avec la France métropolitaine (1,3 %) n'est plus que de 0,6 points. Cela signifie par ailleurs que 98,7 % des habitants du Grand Est habitent à moins de 10 minutes d'une des 1 349 bibliothèques, d'un cinéma, d'un musée, d'un théâtre, d'un conservatoire, d'un jardin remarquable, d'une maison des Illustres, d'une Micro-Folie, d'un centre d'art ou d'archives, pour ne citer que les structures prises en compte par l'étude de l'INSEE. En ce qui concerne les différences d'équipements par rapport à la moyenne nationale sur trois secteurs : S'agissant des cinémas, la région Grand Est est la région qui présente la plus forte proportion de multiplexes : 23 multiplexes et 122 établissements sont référencés en 2021, soit 471 écrans. S'agissant des librairies : les 159 librairies du Grand Est représentent un réseau très dynamique en faveur des territoires, comme en témoigne par exemple la participation de 81 d'entre elles à l'opération « Jeunes en Librairie » mise en place par le ministère de la culture pour que les jeunes se rendent dans les librairies, en découvrent l'univers et les métiers et puissent tout à la fois rencontrer des auteurs, mais aussi venir y acquérir l'ouvrage de leur choix grâce au chèque Lire qui leur est offert. Cette opération bénéficie ainsi chaque année à 5 000 jeunes du Grand Est. Concernant la presse enfin, la presse quotidienne régionale en Grand Est bénéficie directement ou indirectement des fonds d'aide du ministère de la culture (en 2023 au niveau national, c'est un total d'aides directes de 204,7 millions d'euros, 30 millions d'euros d'aide exceptionnelle visant à compenser la hausse des coûts de production). L'accès à la culture au sein des territoires ruraux constitue une des priorités du ministère de la culture. C'est pourquoi il a initié, début 2024, Le Printemps de la ruralité, vaste concertation nationale sur la culture en milieu rural, à la suite duquel un Plan culture et ruralité a été proposé : 23 mesures opérationnelles ont été ou seront financées en 2024 et 2025, pour 34,5 millions d'euros. Elles visent les territoires ruraux, tous secteurs culturels confondus. Les habitants de la région Grand Est ont d'ores et déjà commencé à en bénéficier pour un total de 358 000 euros, sur 2 de ces mesures : Villages en fête, qui vise à soutenir les pratiques en amateur et les initiatives festives des communes rurales, et les résidences de territoire qui permettent à des équipes artistiques de venir s'implanter sur un temps long dans les territoires les moins dotés d'équipements culturels. L'accès à la culture en ruralité, c'est aussi : La question de la mobilité : c'est ce à quoi s'attache l'expérimentation Caravelle en Grand Est, en faveur de la mobilité des enfants et des jeunes scolarisés pour qu'ils bénéficient tous d'un déplacement par an et par classe vers un lieu de culture, expérimentation à l'initiative de la direction régionale des affaires culturelles, avec la SAS Pass culture, la région Grand Est, les établissements publics de coopération intercommunale et les départements ruraux. Cette convention est déjà signée en Haute-Marne, l'a été également dans l'Aube à la rentrée 2024, et le sera bientôt aussi dans les Vosges. L'accès des tout petits, avec les résidences Passerelle pour que dès la crèche les bébés bénéficient avec leurs parents de l'éveil artistique et culturel. Puis à l'âge de l'école primaire, en partenariat avec les rectorats et les collectivités territoriales, ils découvrent à l'école la pratique artistique et les lieux de création dans le cadre de leur parcours d'éducation artistique et culturelle. L'utilisation de l'application Pass Culture : 230 000 jeunes de la région (15-20 ans) bénéficient d'offres artistiques grâce au Pass Culture. 2 032 partenaires culturels, soit 84 %, des acteurs culturels régionaux, y sont référencés. Il permet de voir en une application la diversité et la richesse des offres culturelles régionales par leur référencement numérique.